

Biodiversité : votre avis nous intéresse !

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) énonce les objectifs prioritaires de la Belgique en vue de la conservation et de l'utilisation durable et équitable de la biodiversité. La biodiversité, c'est la vie ! Nous sommes tous concernés ! Le public est donc invité à contribuer, jusqu'au 12 juillet 2013, à la mise à jour de cette Stratégie.

Une version actualisée de la SNB 2006-2016 sera proposée pour adoption par la Conférence Interministérielle de l'Environnement à l'automne 2013. L'objectif est de prendre en compte les nouveaux engagements conclus aux niveaux mondial (Plan stratégique de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique 2010-2020 et objectifs d'Aichi) et européen (Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2020). Cette nouvelle stratégie, coordonnée par le Point focal Biodiversité, tiendra aussi compte des conclusions de l'état des lieux à mi-parcours de la SNB. De nouveaux objectifs opérationnels et stratégiques sont proposés sur diverses thématiques (voir « stratégie actualisée en bref ») ainsi que des mécanismes de suivi et de soutien à la mise en œuvre. Il est en outre proposé de prolonger la durée de validité de la SNB (actuellement 2006-2016) jusqu'à 2020 afin d'aligner le calendrier des travaux sur les échéances internationales et européennes.



L'**objectif général de la Stratégie jusqu'en 2020** est d'enrayer, à l'échelle nationale et internationale, le déclin de la biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, et assurer leur rétablissement dans la mesure du possible. Une **vision** plus large est aussi proposée à l'horizon 2050 qui est de valoriser, conserver, restaurer de manière appropriée notre biodiversité et les services écosystémiques qui en découlent, c'est-à-dire notre capital naturel, et de les utiliser avec sagesse pour leur valeur intrinsèque afin qu'ils continuent à contribuer au bien-être de l'homme et à la prospérité économique, et nous permettent d'éviter des changements catastrophiques liés à leur perte.

Dans le cadre de la **consultation publique** sur les propositions d'amendement à la SNB, en cours **jusqu'au 12 juillet 2013** (www.biodiv.be/public-consultation), un **dialogue avec les parties prenantes** a été organisé à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique le jeudi 13 juin. Une quarantaine de participants issus de la société civile, des fédérations (secteurs, entreprises, syndicats et environnement) et de diverses associations sont venus débattre avec les administrations des propositions formulées par le Groupe directeur « Convention biodiversité ». Tous se sont montrés très concernés par la portée et les enjeux de la SNB.

Quelques **thèmes phares** de l'actualisation de la stratégie ont été présentés par les différents niveaux de pouvoir concernés. L'intérêt de la mise au point d'une infrastructure verte pour préserver et rétablir la biodiversité et les services écosystémiques a été démontré. Les mesures compensatoires (et garde-fous nécessaires) pour veiller à ce qu'aucune perte nette en biodiversité ne survienne et la question des biocarburants ont également été abordées. Il est proposé d'étudier, cartographier et évaluer les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques comme aide à la décision, tout en veillant à ne pas les réduire à leur simple valeur économique. Une intervention a porté sur le plan d'action mondial qui encourage les villes, provinces et autorités locales à développer et mettre en œuvre des stratégies locales pour la

conservation de la biodiversité. Enfin, deux avancées majeures pour la Convention, négociées durant la présidence Belge de l'UE en 2010, ont été présentées. Le Protocole de Nagoya en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages sera ratifié par la Belgique d'ici l'été 2014; ses modalités de mise en œuvre doivent encore être décidées en concertation avec les chercheurs et les secteurs. La stratégie pour la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour la biodiversité devra mettre à disposition les moyens financiers, humains et technologiques pour diminuer la perte en biodiversité au niveau mondial, notamment par le biais d'une meilleure intégration sectorielle.

Les discussions ont permis de mettre en exergue quelques points sensibles qui seront pris en compte lors de la finalisation du texte. Les syndicats ont également exhorté la Belgique de tenter d'inclure un objectif spécifique concernant la biodiversité dans la stratégie de croissance de l'Union européenne - Stratégie Europe 2020 - à l'occasion de sa révision l'année prochaine.

Jusqu'au 12 juillet 2013, vous pouvez vous aussi participer à la réflexion sur l'avenir de la biodiversité en Belgique en répondant au questionnaire de la **consultation publique** sur l'avant-projet d'actualisation de la Stratégie nationale de la Belgique pour la Biodiversité 2006-2016, questionnaire en ligne sur www.biodiv.be/public-consultation et disponible en FR / NL / EN / DE. Les documents relatifs à l'actualisation de la stratégie ainsi que les présentations PowerPoint données lors du dialogue des protagonistes sont accessibles en français et néerlandais sur le CHM (Centre d'échange d'informations) belge (www.biodiv.be).

Qui sommes-nous?

Lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, nos dirigeants se sont mis d'accord sur une stratégie mondiale pour un « développement durable » - qui, tout en répondant à nos besoins actuels, laisse aux générations futures un monde viable et prospère. L'un des accords-clés adoptés à Rio a été la Convention sur la diversité biologique (CDB, www.cbd.int). Cette convention, conclue par 193 Parties, dont la Belgique et l'Union Européenne, s'engage à maintenir l'équilibre écologique planétaire tout en allant vers le développement économique.

En sa capacité de Point focal national belge pour la CDB, l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique mène différentes tâches telles que coordonner la stratégie nationale pour la biodiversité, préparer les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention, présider le Groupe directeur « Convention biodiversité », participer au processus politique en matière de biodiversité à différents niveaux, diffuser l'information sur la Convention sur www.biodiv.be, organiser des événements, mettre au point des programmes de formation sur mesure et des actions de sensibilisation du public comme la campagne « [Je donne vie à ma planète](#) ».

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter:

« Consultation publique SNB »
Point Focal National Biodiversité
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
Rue Vautierstraat 29 - 1000 Bruxelles
cbd-nfp@naturalsciences.be ;

Personnes de contact :
(FR) Marianne Schlessler; 02 62 74 525;
marianne.schlessler@naturalsciences.be
(NL) Marc Peeters; 02 62 74 545;
marc.peeters@naturalsciences.be



Point focal national biodiversité
Nationaal knooppunt biodiversiteit



La stratégie actualisée en bref

Aperçu de la stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2020

(Actualisation 2013)

Vision à l'horizon 2050

D'ici 2050, notre Biodiversité et les services écosystémiques qui en découlent, c'est-à-dire notre capital naturel, sont valorisés, conservés, restaurés de manière appropriée et utilisés avec sagesse pour leur valeur intrinsèque, afin qu'ils continuent de contribuer au bien-être de l'homme et à la prospérité économique, et afin d'éviter des changements catastrophiques liés à la perte de biodiversité.

Objectif général de la Stratégie jusqu'en 2020 :

Arrêter la perte de biodiversité - valoriser et restaurer les services écosystémiques - contribution mondiale

15 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

86 propositions de mesures et 10 principes directeurs de mise en œuvre

1. Identification, surveillance	2. Processus menaçants A	3. Gestion, restauration B	4. Utilisation durable des ressources	5. Intégration sectorielle C
6. ABS Protocole de Nagoya D	7. Connaissances scientifiques E	8. Education, Formation, Sensibilisation	9. Cadre réglementaire F	10. Mise en œuvre cohérente
11. Coopération internationale	12. Agenda mondial pour la biodiversité	13. Préoccupation mondiale	14. Autorités locales G	15. Mobilisation des ressources H

NOUVEAUX OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS

- A)** Prendre en compte les risques émergents et l'impact du commerce interne de spécimens vivants
- B)** Protéger et restaurer la biodiversité et les services écosystémiques associés par le biais de zones protégées - infrastructure verte - absence de perte nette. Identifier les voies d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- C)** Éliminer les mesures incitatives à effet néfastes et utiliser les lignes directrices pour l'intégration des valeurs de biodiversité et de services écosystémiques, notamment dans les stratégies de développement, les processus de planification et les systèmes de compte rendu. Élaborer une approche permettant d'inclure ces valeurs dans la comptabilité nationale
- D)** Mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sur ABS
- E)** Cartographier les services écosystémiques en Belgique et évaluer leur valeur économique
- F)** Garantir la mise en œuvre et l'application de la législation en matière de biodiversité
- G)** Impliquer les provinces, les villes et les autres autorités locales
- H)** Augmenter la mobilisation des ressources (notamment par le biais de mécanismes innovants) et renforcer les capacités

Gouvernance

Mécanismes de surveillance et d'appui

Durée, rapportage, évaluation et révision